

Conditions générales de vente à distance de nuitées en refuge
En vigueur pour l'exercice 2021

Site marchand : pnr-resa.corsica

Exploitant :
Syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse
Maison des services départementaux Bat A
34 Boulevard Paoli
20250 CORTE
N° Siret : 252 000 047 00040

Article 1 Dispositions générales

L'achat des nuitées à distance s'effectue par une commande en ligne sur un site sécurisé :
pnr-resa.corsica

Le client doit clairement s'identifier en complétant le formulaire en ligne lui permettant l'attribution des nuitées.

Pour finaliser sa commande, le client doit accepter les présentes conditions générales de vente. Conformément aux exigences de l'article 1369-5 du code civil, le client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix global et de corriger d'éventuelles erreurs.

Toute validation de la commande vaut acceptation de la description des services, des tarifs indiqués et des présentes conditions générales de vente.

Article 2 : tarifs

Tarifs en vigueur en 2021 applicables à la vente à distance des nuitées en refuge :

-Bat-flanc : 15 € par nuitée et par personne

-Emplacement en Bivouac : 7 € par nuitée et par personne

-Location de tentes 2 places : 11 € en sus du prix des nuitées en bivouacs. Les tarifs unitaires des nuitées avec location de tentes sont donc en vente à distance de 12,50 € par personne si on dort à deux et de 18 € si on dort seul.

A noter : ces tarifs sont applicables à la vente à distance uniquement : En vente directe auprès de gardiens, sans réservation, il est prévu une augmentation des tarifs (Bat-flanc : 20 € et 12 € en bivouacs)

Article 3 : Modalités de règlement et titres de paiement

Le montant des nuitées sélectionnées est exigible à la commande et les paiements sont effectués par Carte bancaire.

Les commandes et les paiements ne sont confirmés qu'après avoir fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire entraîne de fait l'annulation du processus de commande.

En cas de commande depuis un pays autre que la France, le client est importateur des produits commandés. Des droits de douane, des droits d'importation ou toutes autres taxes sont susceptibles d'être exigibles. Ces droits et taxes éventuelles sont à la charge du client et relève de son entière responsabilité tant en termes de déclaration que de paiement aux autorités et organismes compétents de son pays.

Dès le paiement effectué, un e-mail de confirmation de commande est adressé au client. Cette facture, ayant valeur de quittance de réservation, devra être présentée au gardien lors des arrivées en refuge.

La centrale de réservation, en réseau avec les 15 refuges du parc régional, génère, à l'attention des gardiens, la liste nominative des arrivées du jour. La présentation de la quittance reste néanmoins obligatoire pour accéder au refuge sans acquitter de droits d'accès.

Article 4 : Caractéristiques des produits

A chaque étape, des refuges de montagne, au confort sommaire, accueillent les randonneurs. Des aires de bivouacs ont été aménagées autour des refuges pour les randonneurs qui dorment en tentes. **Le camping et le bivouac sauvage sont interdits** hors de cet espace et tout au long de l'itinéraire.

Les refuges et les aires de bivouacs sont gérés par le Parc naturel régional de Corse.

Les places réservées sont garanties jusqu'à 19h00. Passé ce délai, l'hébergement s'effectuera selon les disponibilités.

Les tentes louées, à 2 places, sont auto-déployantes et équipées de matelas.

Les bat-flancs sont installés dans des dortoirs à l'intérieur du refuge. Il n'y a ni draps, ni couvertures. (Le randonneur devra se munir d'un bon sac de couchage)

Attention : ASINAU et ORTU DI U PIOBBU sont les seuls sites qui ne disposent pas de bâtiment avec bat-flancs. Ces sites disposent uniquement d'une aire de bivouac avec un service de location de tente. En revanche, la restauration est assurée comme dans tous les autres refuges.

A l'intérieur du refuge, le randonneur trouvera également :

Une cuisine équipée d'ustensiles et de gazinières pour préparer ses repas

Une salle commune avec tables et bancs

Une cheminée ou un poêle à bois, réservé à la période hivernale

Une trousse médicale d'urgence

Un point d'eau courante et un service de téléphone d'urgence réservé à la sécurité et aux secours (En période de gardiennage uniquement)

Les douches et les toilettes sont situées à l'extérieur du refuge où le randonneur trouvera également :

Un point d'eau courante

Une gazinière

Des tables et des bancs

Une fosse à ordures

La salle commune et la cuisine intérieure sont réservées aux randonneurs ayant acquitté des nuitées en bat-flanc ;

Les randonneurs en bivouac utilisent les aménagements extérieurs.

Durant la période estivale, le ravitaillement et la restauration sont assurés par des gardiens de refuge, liés au Parc Régional par un contrat de Délégation de service public.

Période de gardiennage : Du 22 mai au 3 octobre pour tous les refuges

Pour information : Les repas doivent être réservés auprès du gardien dès l'arrivée au refuge

Article 5 : Conditions d'annulations et de remboursements

Conformément à l'article L 221-28 du Code de la consommation, le client ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L 221-18 du code de la consommation, compte tenu de la nature des services fournis.

En revanche le client dispose d'un droit d'annulation et de remboursement jusqu'à 1 mois avant le début de la randonnée, sans avoir à justifier d'un motif particulier (Le délai inclus samedi, dimanche et jours fériés).

Le délai est calculé de date à date. Le délai d'annulation s'éteint donc à la même date du mois précédent la date du début de la randonnée ; (Exemple : si le début de la randonnée est prévue le 28 juillet, le client devra adresser un mail d'annulation avant le 28 juin, soit le 27 juin au plus tard)

Arrêté préfectoral d'interdiction de circulation. L'annulation et le remboursement n'interviendront que pour les jours concernés par l'arrêté. Les demandes de remboursement fondées sur ce motif ne seront plus recevables si elles sont formulées plus de un mois après la fin de la randonnée.

Pour toute autre cause d'annulation non prévues par les CGV et ne dépendant pas du fait du Parc Régional, il est recommandé de souscrire une assurance privée.

Article 6 : Disposition particulière en raison de la Pandémie COVID 19

Lors de la saison 2021, en cas de pandémie persistante, les clients disposent du droit général d'annulation et de remboursement jusqu'à un mois avant le début de la randonnée, prévu à l'article précédent. Si le client souhaite annuler moins de 1 mois avant la randonnée et seulement en cas de pandémie avérée, il bénéficiera d'un avoir pour la saison suivante.

Utilisation des avoirs concédés en 2020 :

Les clients ayant bénéficié d'un avoir en 2020, devront saisir leurs réservations 2021 à l'aide du code personnel qui leur a été communiqué. Si le montant global est inférieur au montant des nouvelles prestations, la différence pourra faire l'objet d'un remboursement après demande par voie informatique auprès des services du Parc (regieparc@net-c.com)

Articles 7 : modalités des remboursements :

Les demandes de remboursement s'effectuent par messagerie: regieparc@net-c.com

Toute demande doit préciser :

- La date de la transaction
- Le nom du payeur CB
- Le numéro de la facture
- Les noms des refuges concernées s'il s'agit d'une annulation partielle
- Le ou les noms des randonneurs s'il s'agit d'une annulation partielle

La demande doit être faite par le payeur de la carte bancaire ou par l'utilisateur dont le nom est inscrit sur la facture.

Le remboursement s'effectue au bénéfice exclusif du payeur de la transaction.

Les remboursements sont effectués par le circuit des paiements CB par créditation sur le compte du payeur.

Article 8 : Modifications des réservations

Toutes réservations sont librement modifiables, au niveau des refuges et des dates de randonnées. La nature des prestations n'est pas modifiable.

Les modifications sont possibles seulement dans la limite des places disponibles.

Les demandes de modifications doivent être adressées à notre service:

Par téléphone : +33 (0)4 20 06 12 00 ou au +33 (0)4 95 51 79 06 (lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h)

Par courriel : contact@pnr-resa.corsica

-Modifications sur site auprès des gardiens de refuge :

Les modifications sur site sont possibles dans la limite des places disponibles et n'ouvrent droit à aucune garantie quant à la conformité du produit vendu.

Le client qui modifie sur site ses dates doit demander au gardien d'apposer la mention de la modification sur la quittance.